

M. 4
Ernest Miron
+
Clara Sorey

^{P. Gagnon}
Le huit juillet mil neuf cent dix neuf
on la dispense de trois ans au troisième
degré de consanguinité, on aussi le dis-
pensé de deux bans accordés par Mgr.
F. X. Ross, Vicaire Capitulaire en date du
quatre de ce mois, on aussi la publica-
tion d'une ban faite au front de notre
église paroissiale entre Ernest Miron
jeune, domicilié au Mont Louis, fils
unique de feu Alfred Miron et de Geo-
guine Côté, aussi de la paroisse du Mont
Louis d'une part et Clara Sorey, do-
miliée en cette paroisse, veuve majeure
de feu Harold Dugas, d'autre part. Ne
s'étant rencontrés aucun empêchement
au dit mariage et la même publica-
tion ayant été faite au Mont Louis com-
me il appartient par le certificat du Curé
de la dite paroisse du Mont Louis. Nous
faits, soussignés, avons reçu leur mutuel
consentement de mariage en présence de

Enthymme Sorey, tuteur de l'épouse et
de l'époux Sorey, lesquels ainsi que
les époux ont signé. Actes faits.
Ernest Miron
Clara Sorey
Arthime Sorey

P. Gagnon